



(11) Numéro de publication : **0 480 777 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **91401611.8**

(51) Int. Cl.⁵ : **B63H 16/00, // B63B35:79**

(22) Date de dépôt : **17.06.91**

Revendications modifiées conformément à la règle 86 (2) CBE.

(30) Priorité : **18.06.90 FR 9007893**

(43) Date de publication de la demande : **15.04.92 Bulletin 92/16**

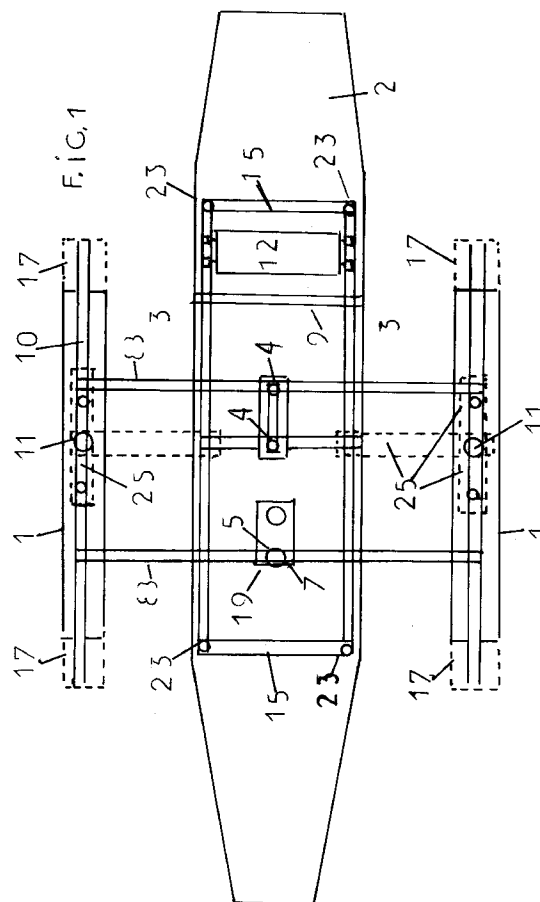
(84) Etats contractants désignés : **BE DE DK ES FR GB IT NL**

(71) Demandeur : **Canot, Albert**
Le Void de Girancourt
F-88390 Darnieulles (FR)

(72) Inventeur : **Canot, Albert**
Le Void de Girancourt
F-88390 Darnieulles (FR)

(54) **Dispositif permettant la propulsion d'une ou de deux planches à voile à l'aide d'avirons.**

(57) Perfectionnements apportés à la planche à voile classique, à l'aide de dispositifs qui permettent la propulsion d'une ou de deux planches à l'aide d'avirons, ou leur utilisation à l'aide d'un mat fixe, d'une ou de deux voiles tenues à la main, une planche peut être munie de flotteurs latéraux(I) munis de pare-chocs anti-baigneurs (17), ce dispositif est solidaire d'une ou de deux planches à l'aide de boulons(23) se vissant dans des arceaux incorporés dans la planche, ce pour des planches sortant d'usine, pour les planches actuelles deux boulons (4) enfilés dans les cotés du puit de dérive rendent solidaire la planche et le dispositif, solidarité complétée par des petits manches (5) enfilés dans le trou du bout de sécurité (,7) des sangles (9) peuvent compléter la liaison, les rotules d'avirons sont maintenues à hauteur adéquate par de longues viroles (11) renforcées par des tirans (25), le siège (12) peut être fixe ou coulissant, une variante de réalisation permet la propulsion sans flotteurs.



L'invention concerne des dispositifs qui permettent la propulsion d'une ou de deux planches à voile à l'aide d'avirons, ils permettent également l'utilisation des planches à l'aide d'un mat fixe, ou de la voile tenue à la main, ils facilitent l'apprentissage de la propulsion à l'aide de voiles tenues à la main, et ils assurent la stabilité de l'engin, donc la sécurité de l'utilisateur et l'utilisation d'avirons ne peut être que bénéfique pour sa santé.

Le transport des planches dispositif monté est également possible sur le toit d'une voiture .

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins représentant les dispositifs préconisés .

La figure 1 de la planche 1 est une vue schématique vue de dessus d'une planche(2) solidaire de deux flotteurs(1), ce dispositif est constitué d'une sorte de chassis constitué de barres longitudinales(3) solidaire d'une planche classique à l'aide de boulons(4) enfilés dans les cotés du puit de dérive, la dérive étant taillée, ou retaillée en conséquence.

Un petit manche(5) amovible contribue à la fixeté du chassis en s'enfilant dans le trou de bout de sécurité, il est solidaire du chassis en étant solidaire d'une pièce amovible(19) solidaire de la barre transversale(8) à l'aide de boulons.

Une sangle(9) peut compléter amarrage du chassis à la planche. Les barres transversales(8) sont solitaires de barres longitudinales(10) solidaires des flotteurs(1) à l'aide de barres verticales, ou de longs boulons, des entretoises solidaires des flotteurs et des barres longitudinales et transversales peuvent consolider le maintien des flotteurs.

Sur les barres longitudinales(10) des viroles (II) sont fixées, elles permettent le maintien des rotules d'avirons. Pour que les viroles (II) soient à hauteur adéquate pour permettre la propulsion à l'aide d'avirons elles sont soudées sur des petites barres verticales, elles même soudées sur les barres longitudinales(10) et elles sont maintenues par des entretoises(25) sur la figure 1 de la planche 1, (22) sur la figure 5 de la planche 3.

La surélévation des viroles (II) et des bras(8) peut également être réalisée à l'aide de petits bras verticaux(14) figure(2) enmanchés dans les bras transversaux(8) et dans des viroles(26) solidaires de sous barres transversales(15).

Les barres ou les sous-barres(15) auront une forme d'U à l'intérieur duquel seront collées des barres de caoutchouc que éviteront la détérioration de la planche lors du serrage des boulons(4).

Les flotteurs(1) peuvent être très dangereux pour des baigneurs étant situés au fil de l'eau aussi seront ils munis de sortes de pare-chocs(17) fixés à la base du flotteur et rejoignant les barres(10).

La figure(3) de la planche 2 montre une vue en coupe d'une planche sortant d'usine, dans laquelle sont incorporés des arceaux(16) solidaires

d'écrous(27) ou de viroles dans lesquelles peuvent être enfilés des boulons rendant solidaires planche et chassis, ou des boulons traversant le chassis peuvent se visser dans les arceaux(16) munis d'écrous(27).

Le chassis est muni d'un siège fixe, ou coulissant (12).

Pour la navigation à la voile non tenue à la main dans la base du mat s'enmanchera une pièce rigide qui s'enfilera également dans le trou du pied de mat un gouvernail est adjoint ou, les avirons servent de gouvernail; la fixeté du mat peut être renforcée à l'aide de quatre tendeurs solidaires de tirans solidaires du mat et du chassis, les bras transversaux peuvent être télescopiques.

Une variante de réalisation figure (4) planche 2 est munie de bras (18) qui permettent la surélévation des viroles (II) étant relevés en diagonal, cette variante de réalisation peut être munie, ou démunie de flotteurs (I), le chassis peut comme pour le précédent dispositif être solidaire de la planche (2) à l'aide de boulons (4), et d'un petit manche (5) ou à l'aide de boulons traversant le chassis et se vissant dans des écrous solidaires d'arceaux (16) incorporés dans la planche.

La figure 5 de la planche 3 représente un dispositif qui permet la propulsion de deux planches à voiles classiques à l'aide d'avirons.

Ce dispositif est constitué par un chassis central fait de deux barres longitudinales (20) qui reposent sur des barres transversales (8) faites de profilé en forme d'U à l'intérieur duquel est collés du caoutchouc.

Sur ces barres (20) un siège (12) est fixé, ou un siège mobile peut rouler, siège pouvant être muni d'un dossier amovible.

Ce chassis central est muni d'une virole (24) permettant l'utilisation d'un mat fixe, dont la fixeté peut être renforcée par des cables munis de tendeurs.

Le chassis central est solidaire de deux autres chassis reposants, sur les planches (2), chassis solidaires de chaque planches à l'aide boulons (4) enfilés dans les cotés du puit de dérive, et d'un petit manche enfilé dans un trou percé dans la pièce (19) et dans le trou du bout de sécurité, sur la pièce (19) les viroles (II) sont soudées, ce plus en arrière que sur le dessin, ce entre les boulons (4) dont la pièce (19) est solidaire.

Les rotules d'avirons s'enfilent dans des viroles (II) viroles solidaires des pièces (19), viroles ayant une hauteur adéquate à fin que les avirons soient à bonne hauteur, leur rigidité est renforcée à l'aide de bras (22) formant croisillons et solidaires des viroles (II) et du chassis, à l'aide de boulons, (21 ou mieux (28)).

Si la planche sort d'usine les boulons (23) peuvent être enfilés dans des viroles traversant les planches, ou se vissant dans des arceaux (16) incorporés dans la planche.

Ce catamaran peut permettre la propulsion à l'aide deux voiles tenues à la main par deux utilisateurs, croisillons (22) démontés et pièce (19) enlevée, ou l'utilisation d'une voile solidaire d'un mat fixe deux sièges peuvent être fixés sur les châssis latéraux, un gouvernail peut être solidaire de la barre transversale arrière. Les boulons (4) ne gênent pas l'utilisation de dérives qui peuvent être retaillées, ou être de tailles adéquates. Tous les châssis peuvent être dotés de planchers amovibles, vissés ou chevillés sur le châssis, ce afin de permettre le plus confortablement possible l'utilisation des voiles tenues à la main, châssis non démonté. Deux rétroviseurs sont solidaires du châssis.

Revendications

I. Perfectionnements apportés à la planche à voile classique caractérisés en ce que les dispositifs préconisés permettent la propulsion d'une , ou de deux planches à voile accouplées à l'aide d'avirons, en ce que le dispositif à une planche peut être démunie ou muni de flotteurs latéraux ne présentant pas de danger pour les baigneurs ceux ci étant munis de sortes de par-chocs , en ce que les dispositifs préconisés permettent également la propulsion d'une ou de deux planches à l'aide de voiles tenues à la main, ou à l'aide de mats fixes sans démontage de tout le dispositif , en ce que pour une planche figure I l'adjonction de flotteurs latéraux permettra un apprentissage plus facile de la voile tenue à la main , assurera plus de sécurité pour la propulsion à l'aide d'un mat fixe , en ce que la sécurité est accrue grâce à la liaison planches et dispositif à l'aide de boulons (4) et, ou (23) , des sangles pouvant se desserrer , ou se rompre, en ce que d'autres perfectionnements contribuent à la fiabilité du dispositif.

2. Dispositif selon la revendication I, permettant l'utilisation d'une, planche ou de deux planches , à voile à l'aide d'avirons , de voiles tenues à la main , ou à l'aide d'un mat fixe selon la revendication I , caractérisé en ce un châssis est formé de deux barres longitudinales (3) et de deux barres transversales (8) , (15) pour les deux planches de la figure (5) , barres rendues solidaires de la , ou des deux planches à l'aide de boulons (4) et ou (23) , boulons (4) n'interdisant pas l'utilisation de dérives , solidarité pouvant être complétée à l'aide d'un petit manche enfilé dans une pièce (19) solidaire d'une barre longitudinale (3) située audessus du trou de sécurité dans lequel s'enfilera également le petit manche (5) , pour le dispositif de la figure 5 cette pièce (19) est également percée d'un trou qui permet l'enmanchement de mat à cardan , ou de mats fixes.

3. Dispositif permettant la propulsion d'une ou de deux planches à voile à l'aide d'avirons selon la revendication I, caractérisé en ce que pour une plan-

che les viroles (11) sont situées à bonne hauteur en étant soudées sur des barres verticales soudées sur les barres longitudinales (10), barres verticales maintenues par des entretoises (25) , en ce que pour les deux planches les barres verticales sont soudées sur les pièces (19) et renforcées à l'aide de bras (22) formant croisillons et solidaires du châssis à l'aide de boulons (22) (28).

4. Dispositif (cadre) de la figure I pouvant être muni de flotteurs (1) facilitant l'apprentissage de la voile tenue à la main , selon la revendication I , caractérisé en ce que des sortes de par-chocs (17) sont solidaires de la base des flotteurs et des barres longitudinales (10) .

5. Dispositif permettant l'utilisation d'avirons , d'une voile tenue à la main , ou à l'aide d'un mat fixe , selon la revendication I, caractérisé en ce que les châssis qui permettent ces divers modes de propulsion peuvent être solidaires de la , ou des deux planches à l'aide de boulons (23) vissés dans des arceaux (16) , de boulons (4) de petits manches (5) enfilés dans le trou du bout de sécurité et dans des pièces (19) solidaires de barres transversales .

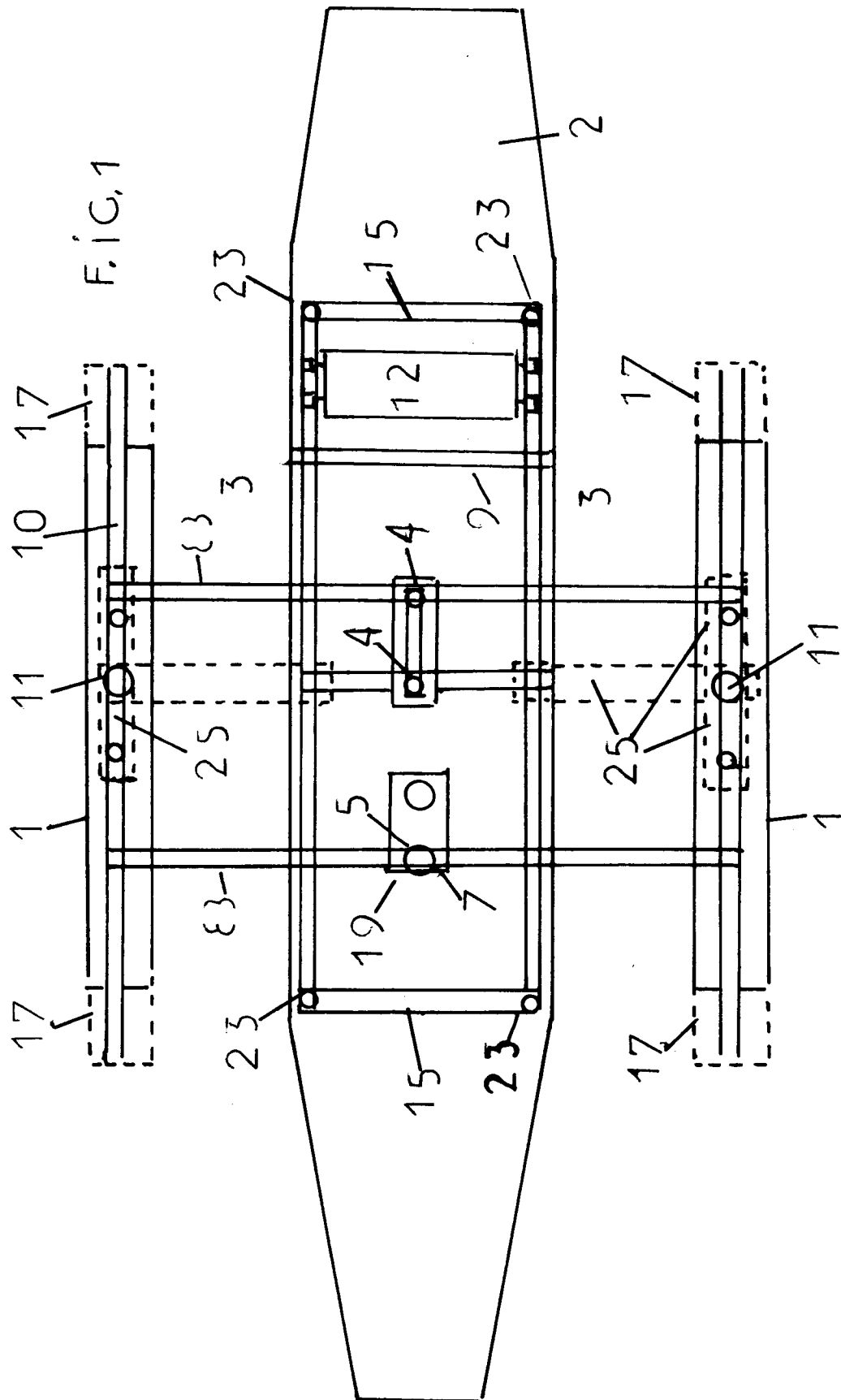
6. Perfectionnement contribuant à la fiabilité des dispositifs selon la revendication I, caractérisé en ce que tous les sièges sont munis de dossiers amovibles , afin de permettre l'utilisation d'un plancher .

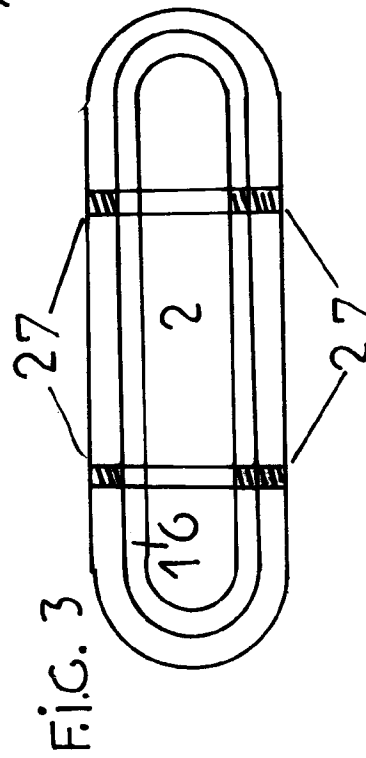
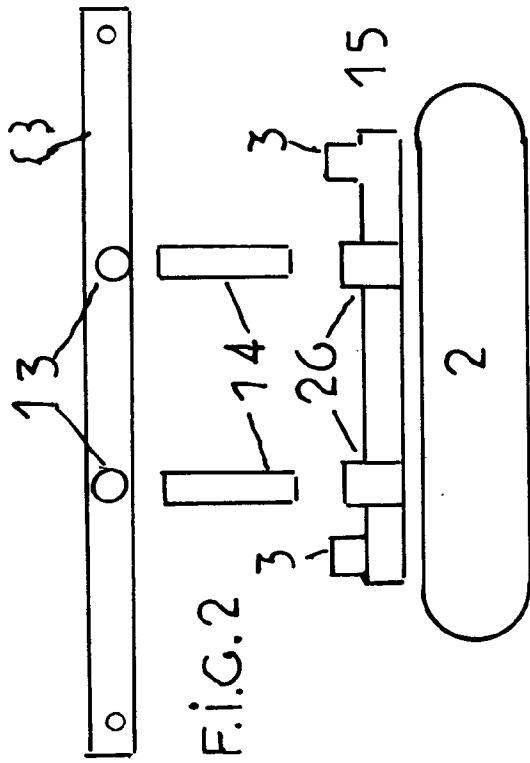
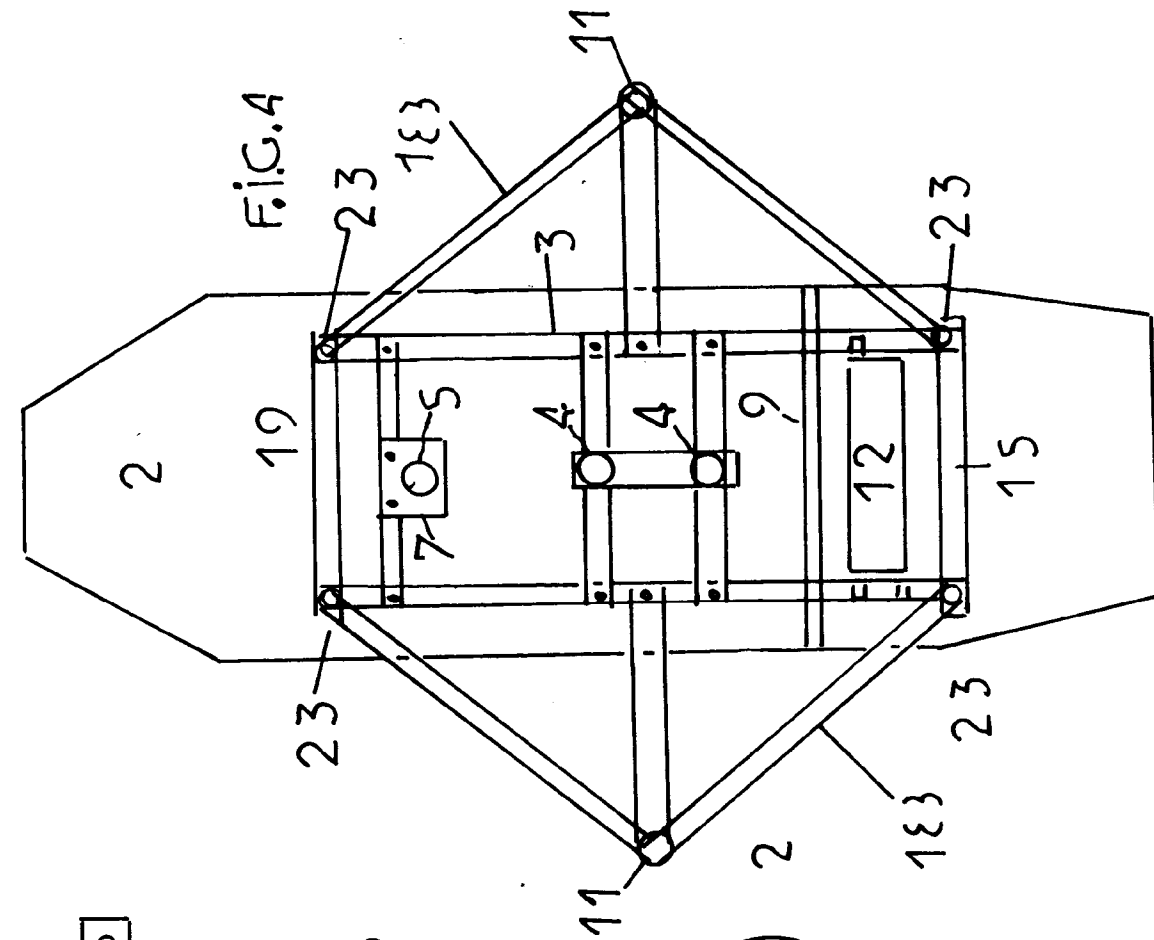
7. Perfectionnement contribuant à la fiabilité des dispositifs selon la revendication I, caractérisé en ce que les barres transversales des dispositifs des figures I et 5 peuvent être télescopiques , afin de permettre le transport sur le toit d'une voiture sans risque d'accrochages .

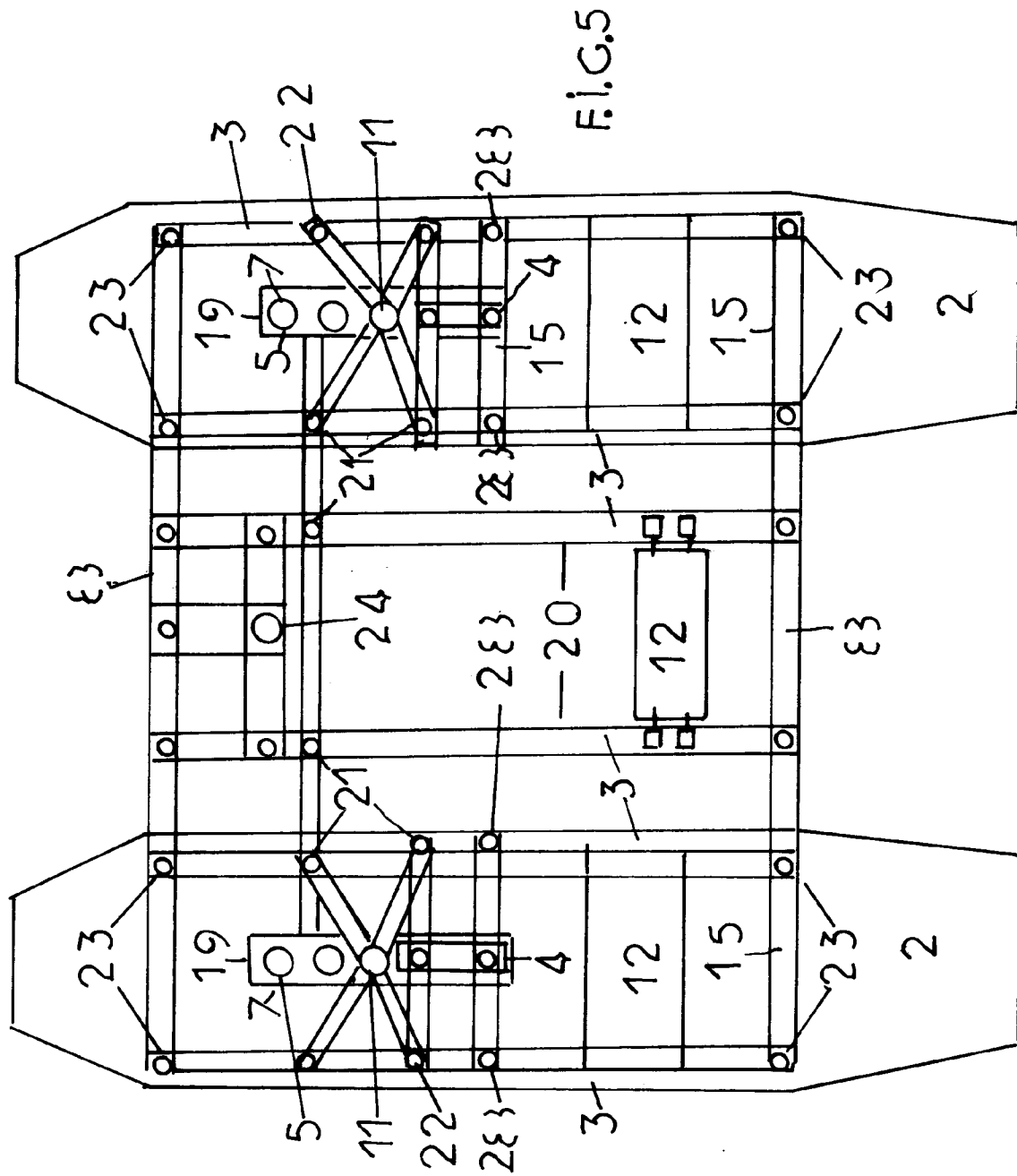
8. Perfectionnement contribuant à la fiabilité des dispositifs selon la revendication I, caractérisé en ce que des planchers amovibles faciliteront l'utilisation d'une , ou de deux voiles tenues à la main , ou à l'aide d'un mat fixe .

9. Perfectionnement contribuant à la fiabilité des dispositifs selon la revendication I caractérisé en ce que les sièges latéraux de la figure (5) permettront l'utilisation de pagaies contribuant à la propulsion , à l'orientation de l'engin , les utilisateurs pouvant être assis face à la marche .

10. Perfectionnement contribuant à la fiabilité des dispositifs selon la revendication I , caractérisé en ce que des rétroviseurs assurent plus de sécurité , en ce qu'ils sont solidaires des châssis .









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 1611

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	FR-A-2 619 350 (CANOT) * En entier * ---	1,5,6,8 ,9	B 63 H 16/00 // B 63 B 35:79
X	EP-A-0 293 308 (PEYRARD) * En entier * ---	1,2,3,6 ,7	
A	US-A-4 719 952 (GERONIMO) * Abrégé; figure 1 * ---	1,4	
A	FR-A-2 625 473 (DURAND) ---		
A	FR-A-2 568 538 (KERBIRIOU) ---		
A	FR-A-2 621 553 (WALLGREN) ---		
A	FR-A-2 589 125 (LELASSEUX) ---		
A	FR-A-2 514 723 (KOCH) ---		
A	DE-A-3 634 775 (ZEHME) ---		
A	DE-A-3 339 883 (TRAPP) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) B 63 B B 63 H
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12-08-1991	Examineur DE SCHEPPER H.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (10/902)